



Saint-Martinfos

*Le bulletin municipal du village
de Saint-Martin, Hautes-Pyrénées*



Rédacteur en chef : Jean-Claude Lassarrette. – Textes : Jean-Claude Lassarrette, Marie-Claude Fonseca, Ghislaine Denard, Christian Garrigos. – Infographie : Julie Gallego

Sommaire

- p. 1-2 *Édito du maire*
- p. 3 *Écologie, École*
- p. 4 *Investissement,
Gym volontaire*
- p. 5 *Finances 2013,
École, Agenda*
- p. 6 *Voirie, OPAH, ,
Nuisances sonores*
- p. 7 *Taxes, Budget 2014*
- p. 8 *Bulletin numérique,
Secrétariat de
Mairie,
Commissions
communales*

L'édito du maire...

Chères Saint-Martinoises, chers Saint-Martinois,

Il est encore temps pour nous de vous renouveler nos remerciements pour la confiance que vous nous avez accordée lors des élections de mars. Les quatre nouveaux conseillers se sont parfaitement intégrés dans l'équipe municipale et tous travaillent déjà sur les chantiers programmés pour cette mandature.

De nouveaux logements dans l'ancienne école

La consultation pour sélectionner un « Maître d'œuvre » pour l'aménagement de deux logements dans le bâtiment de l'ancienne école est en cours. Cet équipement est important pour l'avenir du village car il permet la valorisation du patrimoine existant et génèrera des recettes substantielles. Après une longue négociation, la Préfecture a accepté de nous apporter son soutien financier qui vient compléter l'aide accordée par le Conseil Général

(Suite de l'édito en p. 2)

M. Lucas - C. Garrigos - J.-C. Lassarrette - A. Dousson - S. Boulin - É. Dorignac



A. Carrau - G. Denard - M.-C. Fonseca - J. Gallego - G. Venard

Votre équipe municipale

Les Anciens : **Jean-Claude Lassarrette** (maire) – **Marie-Claude Fonseca** (1^{re} adjointe) – **Éric Dorignac** (2^e adjoint) – **Serge Boulin** – **Ghislaine Denard** – **André Dousson** – **Ginette Venard**.
Les P'tits Nouveaux : **Annick Carrau** – **Julie Gallego** – **Christian Garrigos** – **Michel Lucas**.



LES GRANDS PROJETS DE LA MANDATURE

Des investissements locatifs – Un centre du village repensé

L'embellissement du centre du village

Une commission d'élus réfléchit également à l'embellissement du centre du village, qui nécessite l'aménagement du carrefour et de l'environnement de l'église. Notre volonté d'améliorer votre cadre de vie sans augmenter la pression fiscale est intacte.

Des réalités économiques inquiétantes

Mais pourrions-nous résister longtemps dans un contexte économique qui se dégrade sans cesse ? Dès cette année, l'État a diminué les dotations aux communes, quand, dans le même temps, certaines dépenses s'envolent : +39% pour le fonctionnement de l'école, le SDIS nous demande une participation de 20 485 € pour la rénovation de la caserne des pompiers de Tarbes, l'ensemble du matériel informatique de la Mairie doit

être remplacé pour permettre la dématérialisation des actes administratifs décidée par l'État...

Des réformes administratives incertaines

Que dire également de la future réforme territoriale qui nous plonge dans l'incertitude totale ? Du regroupement des régions, de la dissolution des Conseils généraux, de la



Construisons ensemble l'avenir du village

fusion des Communautés de Communes ? Autant de questions sans réponse qui auront pourtant une incidence majeure sur nos relations de proximité et sur notre identité rurale.

détermination à exister et à faire entendre notre point de vue à chaque occasion.

Restons optimistes et c'est ensemble que nous construirons notre avenir.

Jean-Claude Lassarrette

Tous ces obstacles n'entament en rien notre

DEVOIR DE MEMOIRE...

Nous remercions Sandrine Gentner, Directrice de l'École de Saint-Martin, ainsi que ses élèves, pour leur participation à la cérémonie du 8 mai. Ils ont chanté la Marseillaise lors du dépôt de gerbe au Monument aux Morts et devant la stèle du Bécut.

STOP à la PUB dans nos boîtes aux lettres

L'ambassadrice de Tri de la Communauté de Communes a réalisé une étude comparative sur la production des déchets de nos communes. Nous jetons environ 25 kg de papiers par an et par habitant. Afin de réduire cette masse élevée pour un territoire semi-rural, nous vous invitons à venir retirer en Mairie des affichettes gratuites « STOP PUB » et à les coller sur votre boîte à lettres. Ainsi, vous ne trouverez plus dans votre boîte les nombreuses publicités qui partent souvent dans le conteneur sans même les lire et vous contribuerez à diminuer les poids du traitement de ces déchets.

Déchets sauvages sur nos chemins...

Nous trouvons encore des dépôts de tonte, des coupes d'arbres, des emballages sur les bords de nos chemins... Nous espérons que ces gestes d'incivilité disparaîtront à l'avenir.



Nous vous rappelons que la déchetterie de HORGUES est ouverte pour accueillir les déchets verts.

À partir du 15 juillet et jusqu'au 31 octobre, attention aux horaires d'été :

Lundi 14h-17h
Mercredi 14h-17h
Samedi 8h-12h, 14h-17h

DU CÔTÉ DE L'ÉCOLE...

Le **nouveau Conseil Syndical du SIVOM**, qui gère le RPI de Momères et Saint-Martin, a été installé après les élections municipales : il est composé de 10 membres (5 conseillers municipaux de chaque commune). Pour Saint-Martin, ce sont **Christian Garrigos** (élu Président du SIVOM le 4 avril), **Jean-Claude Lassarrette**, **Marie-Claude Fonseca**, **Éric Dorignac** et **Ginette Venard** (reconduite dans sa fonction de *Régisseur de recettes* pour la cantine et la garderie).

Le budget du SIVOM a été adopté le 24 avril. Il s'élève pour cette année à près de 110 000 €. Il est alimenté pour moitié par les contributions des deux communes (près de 23 000 € en ce qui concerne Saint-Martin), au prorata du nombre d'élèves (34 enfants Saint-Martinois sur un total de 82 au 1^{er} janvier).

Le siège du SIVOM a été transféré le 14 mai de la mairie de Momères à l'école de Saint-Martin, où Nathalie Cassou assure le **secrétariat le mardi matin de 9h à 12h**.

Le Président peut être contacté, **de préférence, par courriel** (pdtshivommsm2014@gmail.com) ou, seulement en cas d'urgence, par téléphone (06 37 91 06 95).

Toute autre correspondance écrite peut être glissée dans la boîte aux lettres commune « école-SIVOM ».



Rappel : Le **SIVOM Momères / Saint-Martin** emploie 4 salariées (1 secrétaire et 3 aides-maternelles), et exerce les compétences suivantes : **transport scolaire, cantine, garderie et activités périscolaires**.

Nouvelle adresse du SIVOM :
8 place de l'Église
65360 Saint-Martin
pdtshivommsm2014@gmail.com

**LA FÊTE DES ÉCOLES**

Les petits reporters de Lous Droll's dans le bois de la Plantère...
Que d'activités pour les enfants samedi 21 juin !

Investissement 2014

Les deux nouveaux logements de l'ancienne école

Le projet d'aménagement de deux logements dans le bâtiment de l'ancienne école est amorcé. Dans le cadre de la consultation pour choisir un maître d'œuvre, cinq bureaux d'études ont répondu. Chaque dossier a été analysé et évalué à partir de deux critères : le *prix des prestations* et la *valeur technique*, appréciée en fonction du contenu de l'offre. Ainsi, l'Atelier d'Architecture et d'Urbanisme Saint Laurent & Associés, dont l'offre était la mieux disante, a été retenu pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre. Le coût de la prestation s'élève à 16 000 €.

Sa mission est de réaliser le projet dans les conditions de délais, de qualité et de coûts fixées par le conseil municipal. Il est notamment chargé :

- ✓ d'assister le Conseil Municipal pour la consultation des entreprises et pour la conclusion du ou des marchés avec le(s) entrepreneur(s) ;
- ✓ de diriger l'exécution du ou des marchés de travaux ;
- ✓ d'assister le Conseil Municipal pour la réception des ouvrages et le règlement des comptes avec les entrepreneurs.



Le renouvellement du matériel informatique de la Mairie

Afin de répondre à la demande de l'État de procéder à la dématérialisation des actes administratifs, l'échange de courrier entre la Mairie et la Préfecture sera remplacé par l'envoi des documents par Internet, ce qui nous contraint à remplacer le matériel informatique devenu obsolète. Le coût de l'investissement est évalué à 5 000 €.

Le changement des lampes d'éclairage public

Le réseau communal d'Éclairage Public est en partie équipé de lampes à vapeur de mercure très énergivore et peu performante. Le SDE (Syndicat Départemental d'Énergie) a lancé un appel à candidature pour remplacer ces lampes à vapeur de mercure par des lampes sodium haute pression ou iodure céramique. Ces lampes sont plus économiques et permettent une baisse de leur puissance entre 22h et 6h. L'amortissement est estimé à 6 ans. Il reste sur la commune 27 lanternes à vapeur de mercure. La pose et la fourniture de ces lampes est de 500 € par lampe. La subvention du SDE étant portée à 60 %, la part communale serait de 200 € par foyers lumineux. La part communale pour le remplacement des 27 lanternes à vapeur de mercure a été inscrite au budget 2014 pour un montant de 5400 €.

GROS PLAN SUR UNE ASSOCIATION SAINT-MARTINOISE : LA GYMNASTIQUE VOLONTAIRE



Tout au long de l'année, les adhérents de la gymnastique volontaire pratiquent **diverses activités** : de la **gymnastique** traditionnelle à la gym actuelle, **musclature**, **assouplissements**, **exercices d'origine chinoise** avec différents supports, **enchaînements dansés** sur des musiques « colorées », **jeux** traditionnels.

Depuis la création de l'association, les membres du bureau qui se sont succédé ont toujours cherché à enrichir les pratiques en fournissant un matériel adéquat : bracelets lestés, élastiques, ballons, steps, etc.

Ces activités, menées par Anna, toujours dynamique et créative, sont accessibles à tous, débutants ou sportifs confirmés, jeunes et « moins jeunes », hommes et femmes.

Reprise des cours le 9 septembre

2 cours d'essai offerts

Contact : 06 30 97 10 46

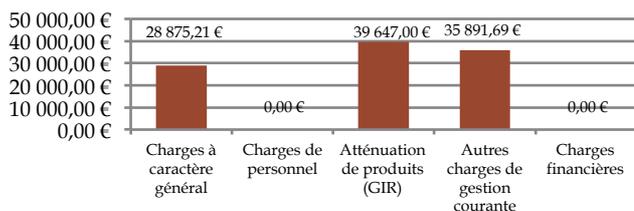
*Après l'effort, le réconfort :
le repas après l'assemblée générale du 24 juin !*



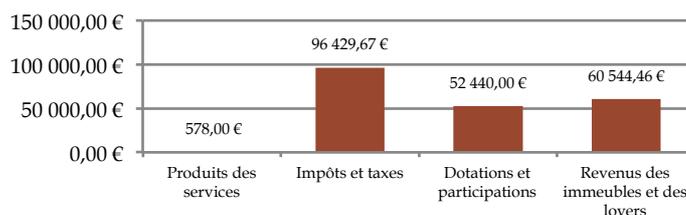
Finances : résultats de l'exercice 2013

LIBELLÉ	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	157 090,44	0,00		384 769,95	157 090,44	384 769,95
Opérations de l'exercice	16 444,41	309 194,17	105 880,07	210 921,90	122 324,48	520 116,07
TOTAUX	173 534,85	309 194,17	105 880,07	595 691,85	279 414,92	904 886,02
Résultats de clôture	0,00	135 659,32	0,00	489 811,78	0,00	625 471,10
Restes à réaliser					0,00	0,00
TOTAUX CUMULÉS	0,00	135 659,32	0,00	489 811,78	0,00	625 471,10
RÉSULTATS DÉFINITIFS	0,00	135 659,32	0,00	489 811,78	0,00	625 471,10

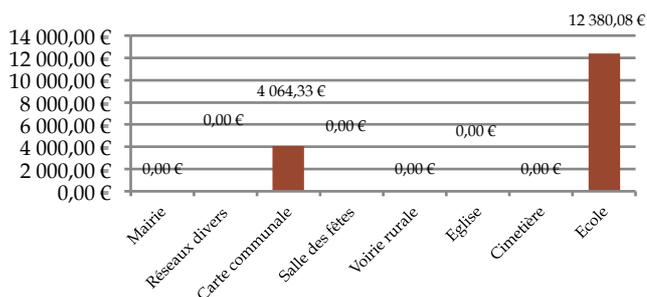
Dépenses de fonctionnement 2013



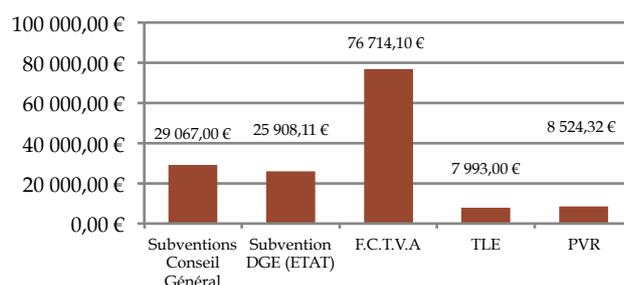
Recettes de fonctionnement 2013



Dépenses d'investissement 2013



Recettes d'investissement 2013



RPI Momères / St -Martin

Nous recherchons des personnes volontaires, susceptibles de proposer des activités à nos écoliers qui restent à la garderie de Momères après la fin de la classe (vers 16h15 et jusqu'à 17h15) au cours de l'année scolaire 2014-2015. Si vous avez du temps libre... vous serez (le) ou (la) bienvenu(e)! **Contact : SIVOM école de ST-MARTIN.**



À noter sur votre agenda 2014 :

Samedi 23 août : Anniversaire Libération Tarbes - Cérémonie à la Stèle du Bécut

Samedi 20 septembre : Fête des associations

Dimanche 28 septembre 2014 : fête des chemins de rando de la COM COM GAA à Bernac-Dessus

SAMEDI 8 ET DIMANCHE 9 NOVEMBRE : FÊTE LOCALE

Mardi 11 novembre à 11h30 : Armistice 1918 - Cérémonie au Monument aux Morts

Dimanche 30 novembre - Marché de Noël de la COM COM GAA à Bernac-Debat

Amélioration de la voirie communale

Sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté des Communes et en partenariat avec le syndicat Adduction d'Eau Potable Tarbes Sud, d'**importants travaux de réfection de l'empierrement et de curage des fossés** ont été réalisés sur les chemins communaux, au quartier dit de Pouyssablou. Le coût des travaux s'élève à 39 000 €.

Afin de **maintenir durablement en bon état ces chemins**, une grande vigilance est demandée à tous les utilisateurs (engins agricoles, voitures, quads, motos...).

En cas de dommages causés aux chemins et aux fossés, les contrevenants seront recherchés et mis en demeure de réaliser les travaux de réparation nécessaires. Faute de travaux réalisés dans un délai raisonnable, ils seront effectués d'office par la Communauté des Communes, aux frais et risques du contrevenant (**Article R161.14 du code rural**).

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

Les Communautés de Communes du Canton d'Ossun, Gespe-Adour-Alaric et Bigorre-Adour-Échez se mobilisent sur **l'habitat privé** dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Gabas Adour Échez. Il s'agit d'une procédure ambitieuse menée en partenariat avec l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah), l'État, le Conseil Général et le Conseil Régional. Les objectifs prioritaires sont :

- la lutte contre la précarité énergétique ;
- la lutte contre l'habitat indigne et dégradé ;
- l'adaptation des logements aux besoins des personnes handicapées et/ou âgées ;
- le développement d'une offre locative sociale et très sociale de qualité.

Le bureau d'études Altaïr est chargé par les Communautés de Communes de conseiller et d'accompagner les particuliers (propriétaires occupants et/ou bailleurs). Aussi, pour toute information sur l'opération et les financements mobilisables, l'équipe du cabinet assure, dès juin, des **permanences en Mairie et sans rendez-vous** :

- le 1^{er} lundi du mois, à Ossun (9h-12h)
- le 2^e lundi du mois, à Bazet (9h-12h)
- le 3^e lundi du mois, à Louey (15h-18h)
- le 4^e lundi du mois, à Arcizac-Adour (14h-17h)

Une brochure est disponible à la Mairie.

Programme Voirie 2014

Le programme de voirie 2014 proposé à la Communauté des Communes a été adapté afin de répondre à la baisse de l'enveloppe financière affectée à cette opération. Le montant de ces travaux est évalué à 9 000 € TTC.

Deux chantiers prioritaires sont retenus :

1. pose de caniveaux pour évacuer l'eau qui stagne le long de la propriété sise au n°1 de la rue de la Bastide ;
2. rénovation du chemin dit de Jean Poc et curage des fossés.

ABOIEMENTS DES CHIENS LA NUIT

*Une nuisance sonore insupportable
pour le voisinage*

Ce que dit la loi...

Concernant les aboiements, on parle de *bruits de comportement* ou de *bruits domestiques*. Ils sont soumis aux dispositions du **Code de la santé publique** (article R1334-31) :

« Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde **ou d'un animal placé sous sa responsabilité.** »

Chacun est libre d'avoir un ou plusieurs chiens chez lui, à condition que ceux-ci ne soient pas source de bruits gênants pour le voisinage.

Un Waf !, ça va.
Trois Waf, bonjour
les dégâts !



Petit lexique des sigles :

TH = Taxe d'Habitation
FB = Foncier Bâti
FNB = Foncier Non Bâti
CFE = Contribution Foncière des Entreprises
CC ou COM COM = Communauté de communes
GAA = Gespe-Adour-Alaric
TEOM = Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères



ÉVOLUTION DU TAUX 2014 DES 4 TAXES (TH, FB, FNB, CFE)

Les taux communaux d'imposition des 4 taxes (Taxe d'Habitation, Foncier Bâti, Foncier non Bâti et Contribution Foncière des Entreprises) n'augmenteront pas en 2014, pour la sixième année consécutive. Les taux de la Communauté de Communes Gespe-Adour-Alaric restent également inchangés. Le taux de la TEOM passe de 7 % en 2013 à 8 % en 2014.

Pour financer les dépenses d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères, le taux de cette taxe doit être porté à environ 10 %. Aujourd'hui, le budget communal finance la différence. Afin d'atténuer les effets d'une augmentation brutale de la TEOM, le conseil municipal a décidé de proposer à la CCGAA de procéder à un rattrapage sur 5 ans soit 1,5 % en 2012 puis 1 % d'augmentation tous les ans de 2013 à 2016.

	Commune Saint-Martin	Communauté GAA
	Taux 2014	Taux 2014
Taxe d'habitation	11,80 %	6,73 %
Foncier Bâti	6,90 %	3,47 %
Foncier non Bâti	38,68 %	21,64 %
CFE	20,38 %	9,70 %
TEOM	0 %	8 %

BUDGET 2014

Section Fonctionnement

Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
011	Charges de gestion générale	83 600,00 €	002	Excédent de fonctionnement 2013 reporté	489 811,78 €
014	Reversement de fiscalité FNGIR	39 647,00 €	70	Produits des services	200,00 €
65	Autres charges de gestion courante	52 500,00 €	73	Impôts et Taxes	91 847,00 €
66	Charges financières (emprunts)	0,00 €	74	Subvention d'exploitation	45 729,00 €
67	Charges exceptionnelles (réserve)	307 642,10 €	75	Autres produits de gestion courante	51 000,00 €
68	Dotations aux amortissements	1 466,17 €	77	Produits exceptionnels	4 596,00 €
	Total	484 855,27 €	72	Travaux en régie	2 000,00 €
	TOTAL GÉNÉRAL	685 183,78 €		TOTAL	685 183,78 €
023	Virement section investissement	200 328,51 €			

La **Section de Fonctionnement** regroupe l'ensemble des dépenses courantes et ordinaires qui doivent être couvertes par des recettes régulières et permanentes.

La **Section d'Investissement** regroupe les opérations exceptionnelles qui contribuent à accroître ou à diminuer la valeur du patrimoine de la commune.

Section Investissement

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement			
001	Solde antérieur d'investissement reporté	0,00 €	13	Subventions d'investissement	30 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	5 000,00 €	10	Apports, dotations et réserves	2 546,00 €
	Opérations d'équipement	363 000,00 €	021	Virement de la section de fonctionnement	200 328,51 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	040	Dotations aux amortissements	1 466,17 €
040	Travaux en régie	2 000,00 €	001	Solde antérieur d'investissement reporté	135 659,32 €
	TOTAL	370 000,00 €		TOTAL	370 000,00 €

Le Saint-Martin'infos en pdf et en couleurs !

Vous voulez désormais recevoir le bulletin municipal (uniquement ou aussi) par voie électronique ? C'est un **geste écologique** (pour la planète !) et **économique** (pour le budget du village !) Et c'est très **simple** : il vous suffit d'envoyer dès maintenant un message à **stmartincommunication@gmail.com**
Indiquez votre nom et votre adresse postale si vous ne souhaitez plus recevoir le bulletin papier.
Et n'oubliez pas de visiter notre site Internet : <http://mairie-saintmartin.com/>

**Nouveaux horaires
d'ouverture au public
du secrétariat de Mairie**

Lundi 17h-18h30

Vendredi 17h-18h30

Tél. : 05 62 45 98 73

Prochain Saint-Martin'infos en décembre 2014

Vous avez des infos à faire paraître sur le site Internet ou le bulletin ? Contactez-nous !

LES COMMISSIONS COMMUNALES

TRAVAUX, VOIRIE, BÂTIMENTS, ACTIVITÉ QUOTIDIENNE

- Éric DORIGNAC
- Ghislaine DENARD
- Serge BOULIN
- Michel LUCAS
- André DOUSSON

FINANCES, BUDGET, APPEL D'OFFRES, FISCALITÉ, ASSURANCES

- Annick CARRAU
- Éric DORIGNAC
- Jean-Claude LASSARRETTE
- Marie-Claude FONSECA
- Serge BOULIN
- Christian GARRIGOS
- Michel LUCAS

SPORTS, ANIMATIONS CULTURELLES, GESTION DES SALLES (FÊTES, MUNICIPALES), POLITIQUE SOCIALE

- Marie-Claude FONSECA
- Éric DORIGNAC
- Julie GALLEGO
- Christian GARRIGOS
- Michel LUCAS
- Annick CARRAU

SÉCURITÉ, SIGNALISATION

- Christian GARRIGOS
- Éric DORIGNAC
- Marie-Claude FONSECA
- Serge BOULIN
- André DOUSSON

PERSONNEL

- Jean-Claude LASSARRETTE
- Marie-Claude FONSECA
- Éric DORIGNAC
- André DOUSSON

ASSAINISSEMENT, ENVIRONNEMENT, URBANISME, AMÉNAGEMENT

- Marie-Claude FONSECA
- Ghislaine DENARD
- Serge BOULIN
- Éric DORIGNAC
- Christian GARRIGOS
- Annick CARRAU
- Michel LUCAS

INFORMATION, COMMUNICATION

- Julie GALLEGO
- Ghislaine DENARD
- Jean-Claude LASSARRETTE
- Marie-Claude FONSECA
- Christian GARRIGOS